MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 00056/CAB.MIN/MINES/01/2026 DU 23.FEB.2026 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE D'ANALYSE DES PROJETS D'ARRETES MINISTERIELS TRANSMIS AU MINISTRE DES MINES

LE MINISTRE,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 011/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 93, 202 point 36 litera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018, spécialement en son article 10 ;

Vu l'Ordonnance n° 25/293 du 15 décembre 2025 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1er A et B point 35 ;

Vu l'Ordonnance n° 25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018, spécialement en son article 8 ;

Vu l'Arrêté n° 00512/CAB.MIN/MINES/01/2025 du 30 juillet 2025 portant mise en place d'une Commission Permanente d'analyse des projets d'arrêtés ministériels transmis au Ministre des Mines ;

Vu l'urgence

ARRETE:

Article 1er :

Sont nommés Membres de la Commission Permanente d'analyse des projets d'arrêtés ministériels transmis au Ministre des Mines, les personnes dont les noms et fonctions repris ci-dessous :

1) Monsieur **KAYEMBE ONOYA Nagui ;**
2) Monsieur **UTSHUDIEMA SHUNGU Jean ;**
3) Monsieur **MPONGO LUDIONGO Richard ;**
4) Monsieur **NGABO Christian ;**
5) Monsieur **BENDO MABWA Dany ;**
6) Monsieur **MBUYAMBA TSHIBENJI Philippe ;**
7) Madame **CHANDA CHONGO Mado ;**
8) Monsieur **BOKUNGU EMELA Roger.**

Article 2 :

Est désigné, Président de la Commission Permanente d'analyse des projets d'arrêtés ministériels transmis au Ministre des Mines, Monsieur **KAYEMBE ONOYA Nagui.**

Article 3 :

Est désigné, Secrétaire de la Commission Permanente d'analyse des projets d'arrêtés ministériels transmis au Ministre des Mines, Monsieur **BENDO MABWA Dany.**

Article 4 :

Toutes dispositions antérieures contraires au présent Arrêté Ministériel sont abrogées.

Article 5 :

Le Directeur de Cabinet du Ministre des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté en entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 23 FEB 2026

Louis KABAMBA WATUM